

**COMITÉ TECHNIQUE LOCAL DU 9 DÉCEMBRE 2021 9H30**

Les représentants **FO-DGFIP64** ont lu la déclaration liminaire suivante :

Monsieur le Président,

Sur la forme, nous regrettons une fois de plus les conditions dans lesquelles se déroulent ce CTL moitié présentiel, moitié en audioconférence ce qui nuit à la fluidité des débats et l'intelligibilité des interventions pour nos camarades en audio.

Les représentants **FO** estiment que l'administration doit être en capacité de louer une salle permettant d'accueillir l'ensemble des délégations administratives et syndicales.

A quelques encablures de Noël, force est de constater que les cadeaux sont peu nombreux au pied du sapin pour les agents de la Dgfp. La décoration se veut minimaliste, économie budgétaire oblige. Quelques boules trônent ici et là, estampillées de plusieurs sigles (NRP, EFS, MFS) qui nous laisse à penser que le réseau sent avant tout le sapin.

Les conditions de travail se détériorent jusqu'à exacerber les tensions, les agents se font de plus en plus « enguirlander » et trinquent à l'aune des réformes en tout genre.

Premiers de cordée lorsqu'il s'agit de supprimer des emplois, ils demeurent derniers pour les augmentations de salaires !

L'augmentation du point d'indice a par ailleurs disparu de la liste de Noël pour faire place à une prime exceptionnelle de fin d'année, non-renouvelable. Il ne faut pas rêver, Noël, ce n'est pas tous les jours !

Soucieuse de la santé du Père Noël, la Dgfp supprime les sites afin de lui éviter trop de trajets. Sur ce sujet, et quand bien même « les voyages forment la jeunesse », nous aimerions qu'il soit épargné à nos collègues, en matière de formation, les longues distances. Après le travail, ils ont également une vie de famille !

Proche de la retraite, le Père Noël voit son départ sans cesse repoussé alors que des jeunes toquent à sa porte. Ils attendront, car un véritable Père Noël doit afficher une barbe bien blanche.

Malgré tout, ce dernier dispose de plus d'un tour dans sa hotte afin d'émerveiller les agents de la Dgfp.

Le fonds d'amélioration des conditions de vie au travail est mis en place avec des items qui restent à préciser sous peine de restitution des crédits. Rappelons que ce fonds pour le département équivaut à quelques euros près à ce que gagnerait journalièrement un célèbre joueur qui « crèche » au PSG. Tout un symbole !

**FO-Dgfp64** souhaite que le fonds d'amélioration des conditions de vie au travail bénéficie à un maximum d'agents dans le département. Il s'étonne du laps de temps consacré à la consultation des agents ainsi que celui du service BIL quant à la faisabilité des projets.

Un cadeau dont les agents des SIP se seraient bien passés est le déploiement du projet « vox usagers ». Le vocable utilisé ressemble fortement à « vox populi, vox Dei ». L'utilisateur va pouvoir « narrer » sa rencontre avec ce service de la Dgfp et plus précisément ses agents.

Mais rassurons-nous, afin d'éviter le « fonctionnaire bashing » très en vogue et les « haters » de tout poil, un responsable va modérer les propos. L'histoire ne nous précise pas, si les propos injurieux ou mensongers avant modération, feront l'objet de poursuites sous peine que le projet devienne un véritable défouloir.

La finalité et la justification de ce projet nous surprennent : « *les faits relatés par les usagers peuvent être révélateurs de problèmes récurrents de qualité de service. Ils constituent donc un indicateur utile pour les responsables des services* ».

Remarquons qu'entre énonciations et dénonciations, il n'y a qu'une lettre !

De surcroît, comment pouvez-vous penser qu'un responsable « attende » après l'avis d'un usager aux fins de juger de la qualité du service rendu par les agents placés sous son autorité. Il en va de sa responsabilité managériale mais également des moyens mis à sa disposition pour faire fonctionner les services.

Serait-ce une volonté programmée de faire disparaître les SIPS ou de « flicage » de tel ou tel agent, certes « anonymisé » dans l'histoire, mais connu du « modérateur » donc d'un responsable à la DDFIP64 ?

Pour **FO-Dgfp64**, il convient d'arrêter « d'infantiliser » les agents, alors que leurs consciences professionnelles n'a jamais fait défaut malgré toutes les suppressions d'emplois, le manque de moyens et les restructurations incessantes.

Enfin, nous sommes étonnés de ne point voir figurer dans les ponts naturels la date du vendredi 27 mai 2022 alors que dans d'autres départements, cette date a été retenue.

-----  
En réponse à notre liminaire, le directeur nous précise que la direction n'est pas en capacité de réserver une salle plus grande, malgré les recherches effectuées.

### ⇒ **Création du Service Départemental des Impôts Fonciers à Pau (pour avis et vote)**

Pour rappel, l'administration lors du CTL du 30 septembre 2021 avait justifié la création du SDIF de la manière suivante :

*« Les services fonciers sont au centre de réformes fondamentales concernant tant les missions qui y sont exercées que les outils utilisés ou les méthodologies appliquées. Ces évolutions vont dès lors nécessiter un pilotage rapproché de ces services et plaident en faveur d'une organisation des services qui préserve au maximum la technicité requise pour assurer la mission foncière. L'instruction n° 2020/11/6557 du 19 janvier 2021 relative au plan d'action sur les travaux cadastraux pour la période 2021-2022, préconise une organisation cible des services fonciers et cadastraux **regroupés dans un service départemental des impôts fonciers (SDIF) à horizon 2023 au plus tard**. Elle permet toutefois de tenir compte du contexte local particulier et de la géographie départementale ». L'organisation se fera au vu du contexte territorial avec deux pôles Pau et Bayonne.*

Concernant ce CTL, l'administration nous demande de nous prononcer uniquement sur le principe de la création du SDIF et de ses modalités principales en raison de l'urgence de la mise à jour du Tagerfip.

Un autre CTL sera organisé afin de débattre du dossier de manière plus compétente.

Voici les points précisés : Le SDIF sera créé à échéance au 01-09-2022. Il regroupera le PELP (Pôle d'évaluation des locaux professionnels), le PTGC et le PELH. Le PELH (Pôle d'évaluation des locaux d'habitation) disposera de deux « implantations pérennes », au siège et une antenne subsistera à Bayonne. Le PTGC (Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre) conservera son antenne de Bayonne. Concernant les effectifs, le Président nous précise qu'il « reprendra » les effectifs existant au moment de la fusion en 2008 !

### **Commentaires et interventions FO : vote contre ce projet.**

Sur la forme, l'administration souhaite que l'on évoque le dossier à la « va-vite » histoire de mettre à jour le Tagerfip. Quid des agents, du service de proximité, de l'aménagement des locaux ? Autant de questions qui restent en suspens.

Elle évoque la suppression des antennes provisoires de Biarritz, Oloron et Orthez avec possibilité de télé-travail ou travail à distance et persistance d'un accueil foncier de proximité par le biais de RDV physiques. Pour un peu, avec toutes ces antennes (pérennes, provisoires) nous pourrions travailler pour TDF !

Ces 3 centres sont petit à petit « dépouillés » de leurs missions, ce qui fragilise la pérennité de leurs implantations à moyen terme. Le Directeur du pôle de la gestion fiscale nous précise par ailleurs qu'un projet de rapatriement des SIE sur Pau et Bayonne verra le jour en 2023.

### ⇒ **Ponts naturels 2022 (avis et vote)**

### **Commentaires et interventions FO :**

Un pont « naturel » ne l'est pas forcément. La DDFIP64 appliquant à la lettre les consignes de la DG, ne nous a proposé que 2 ponts (vendredi 15 juillet, lundi 31 octobre 2022) sur les 3 possibles (oubliant le vendredi 27 mai 2022). La raison invoquée par l'administration est l'échéance de déclaration d'impôt.

En mai, « fais ce qu'il te plaît », sauf pour le 64 alors que d'autres départements se sont affranchis de ce supposé carcan. Fidèle à sa position **FO-Dgfp64** a souhaité une consultation des agents sur le choix des ponts à partir du moment où ils sont supérieurs à deux. Nous avons donc proposé de garder les 3 dates et de les soumettre pour choix aux agents.

Le Président, après consultation avec le responsable du PPR, a décidé de retirer de l'ordre du jour les ponts naturels afin d'étudier cette possibilité.

### ⇒ **Déploiement du projet Voxusagers à la DDFIP64 (pour information)**

**Commentaires FO** : que dire de ce projet pour lequel nous aurions voté contre si l'opportunité nous en avait été donnée ? Cet outil a été développé dans le Gard et l'Hérault pour la DGFIP depuis 2019, à

l'ANTS (l'Agence Nationale des Titres Sécurisés) ou la CARSAT Rhône Alpes.

L'utilisateur raconte une « histoire » tirée de sa « rencontre » avec l'administration. Pour la Dgfi, le périmètre de déploiement est limité au SIP pour l'instant. Le Centre de Contact n'est pas concerné. Les « histoires » pourront concerner aussi bien l'accueil physique, le téléphone, mais également les mails.

Nous apprenons à la lecture des documents de ce CTL que le dispositif est mis en place dans notre département depuis le 8 novembre 2021. Bilan : une histoire sur le Sip de Bayonne, pour le coup très positive. FO aurait souhaité que la direction communique sur ce sujet à l'ensemble du personnel avant la mise en œuvre du dispositif.

À l'approche de Noël, nul doute que les usagers souhaiteront raconter une « histoire SIP » à leurs enfants sous le sapin.

Tout cela pourrait prêter à sourire. Heureusement que le ridicule ne tue pas.

Sauf que l'histoire ne nous dit pas de quels moyens de défense disposeront le ou les agents incriminés dans ce récit. Ces histoires ne seront pas sans fin.

Un cadre voire deux de la Ddfi 64 vont, après modération des propos par la DITP, apporter une réponse. Les usagers comme les agents seront anonymisés. Bref, vous l'aurez compris, l'utilisateur va pouvoir se défouler en toute impunité sur les services voire les agents, sans droit de réponse. Au final selon vous, qui sera embêté ?

La justification et la finalité de cet outil nous sidèrent : « *l'analyse des histoires publiées doit permettre l'amélioration continue du service rendu aux usagers* » et cerise sur le pompon « *dans certains cas, les faits relatés par les usagers peuvent être révélateurs de problèmes récurrents de qualité de service. Ils constituent donc un indicateur utile pour les responsables des services* ».

Remarquons qu'entre dénonciations et dénégations, il n'y a qu'une lettre !

De surcroît, comment peut-on penser qu'un responsable « attende » après l'avis d'un usager aux fins de juger de la qualité du service rendu par les agents placés sous son autorité ? Il en va de sa responsabilité managériale mais, également des moyens mis à sa disposition par la direction pour faire fonctionner les services.

Comment mettre en cause les services alors que les suppressions d'emplois perdurent, la pression sur les personnels ne cesse d'augmenter ?

Serait-ce une volonté programmée de faire disparaître les SIPs ou de « flicage » de tel ou tel agent, certes « anonymisé » dans l'histoire, mais connu du « modérateur » voire des responsables de la Ddfi64 en cas de vérification des faits.

Pour **FO-Dgfi64**, il convient d'arrêter « d'infantiliser » les agents, alors que leurs consciences professionnelles n'ont jamais fait défaut malgré toutes les suppressions d'emplois, le manque de moyens ainsi que les restructurations incessantes (cf notre liminaire).

La direction précise que le dispositif a déjà changé de nom « expérience usagers » en lieu et place de « vox usagers ». Le Président, bien entendu, ne partage pas notre point de vue, il indique qu'il s'agit de sonder la « clientèle » et de « marketing management ».

⇒ **Fonds pour l'amélioration des conditions de vie au travail (pour information)**

**Commentaires FO** : le protocole d'accord signé entre la direction générale et les organisations représentatives du personnel signataires le 22 octobre 2021 a prévu **la mise en place d'un fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail des agents, doté de 10 millions d'euros**.

Ce financement sanctuarisé est distinct de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et des budgets relatifs aux travaux et prestations relevant des obligations légales de l'employeur (désamiantage, par exemple) et des budgets CHSCT.

Il pourra financer des actions relevant des quatre axes suivants :

- cadre de vie au travail ;
- démarche éco-responsable ;
- sensibilisation aux innovations ;
- responsabilité sociale de la DGFI (cf mail de la direction).

La note précise que « l'utilisation de ce Fonds s'effectue en associant les agents de toutes les structures rattachées à la direction, y compris les services supra-départementaux et les services relocalisés, **afin de tenir compte des besoins exprimés au plus près du terrain** ».

La sélection des projets devrait être validée en CTL dans le premier trimestre 2022. Les agents devront faire remonter leurs idées selon des modalités précisées par la direction. Le montant de ce fonds s'élève à 95 338 € pour le département. Le service BIL sera sollicité sur la faisabilité des projets. « La liste des projets retenus est arrêtée de manière exceptionnelle via un accord informel à la majorité des sièges en CTL, dans le cadre d'un point pour information de ce CTL dédié » selon la note de service. **Les crédits non utilisés seront perdus**. FO invite les agents à se concerter par postes/centres et/ou services afin de faire

émerger plusieurs projets classés par ordre de préférence.

Des groupes de travail et ateliers seront instaurés en janvier 2022 dans les grosses unités en présentiel si les conditions le permettent. **FO-Dgfp64** a invité la direction à guider les agents sur les projets recevables. En effet, le directeur souhaite voir émerger des projets qui profitent au plus grand nombre.

FO ne souhaite pas que des agents se retrouvent « sur le bord de la route » à l'image de l'attribution de la prime covid.

Si vous avez des interrogations, n'hésitez pas à contacter vos représentants **FO** sur site, en CTL.

### ⇒ **Questions diverses.**

#### Voici les questions diverses des représentants FO posées en amont de ce CTL :

1/ Pouvez-vous préciser si des projets de restructurations sont envisagés concernant les SIP/SIE de Biarritz, Oloron et Orthez ?

Oui, à horizon 2023. La réponse a été apportée par la direction lors de la discussion sur la création du SDIF. Elle entend toutefois maintenir des antennes pérennes.

2/ La situation de la trésorerie de Bayonne CH devient préoccupante (concours, départs en retraite) comment comptez-vous renforcer ce poste ?

La direction sera attentive et disposera d'une marge de manœuvre pour le mouvement du 01-09-2022, la Côte étant demandée. Le Président confirme que la charge de travail est plus importante à Pau CH que Bayonne CH. Le passage de C2 à C3 se fait également par comparaison nationale et de « famille ».

3/ Un agent stagiaire devait être affecté à Bedous. Au final, il n'a pas rejoint son poste. Qu'envisagez-vous pour cette Trésorerie ?

La direction nous précise qu'elle n'a pas connu plus de succès par la voie contractuelle. Le Président précise que ce poste vient en bout de course des mouvements. Selon lui, la solution la plus prégnante est le recours à un contractuel « du cru ».

4/ Des collègues nouvellement affectés ont eu du mal à trouver des logements. Serait-il possible de raccourcir le délai concernant la connaissance de l'affectation locale ?

Le Président précise que cette piste a été évoquée lors de l'élaboration des LDG pour le mouvement national. En local, cela paraît plus difficile.

5/ La trésorerie d'Oloron va-t-elle déménager eu égard à sa transformation en SGC ? (question de 2 OS)

La Trésorière de Laruns va prendre l'intérim. Le Trésorier d'Arudy sera physiquement dans le bureau de l'actuelle adjointe. Le CDL sera à l'étage du SIE dans un bureau individuel.

A terme (mois de mars 2022), le SGC et le SIE devraient permuter en raison des effectifs. La collègue de la Trésorerie d'Arudy pourrait télétravailler 3 jours et revenir au SGC 2 jours.

6/ Malheureusement nous devons faire face à une cinquième vague covid. Sans verser dans le catastrophisme, envisagez-vous de faire un point sanitaire régulier avec les OS ?

Le Président souhaite communiquer par mail.

7/ Face aux cas covid et contacts qui se multiplient, certains collègues semblent perdus sur la conduite à tenir. Est-il possible de faire une « piqûre » de rappel en rappelant les consignes ?

Le Président veut bien rappeler certaines règles. FO ne veut pas jouer le père « fouettard », mais comme les règles se complexifient (cas contact, positif, isolement etc.), souhaite que la direction indique aux collègues la conduite à tenir. FO souhaite que la direction informe l'ensemble du personnel du bâtiment concerné par un cas covid (pas de publication de nom, seulement l'existence d'un cas) afin d'accroître sa vigilance. La direction doit communiquer à l'ensemble du réseau sa volonté de redéployer le télétravail face à cette nouvelle vague.

8/ Serait-il possible d'obtenir le tableau des effectifs mis à jour au 31-12-2021 avant le CTL emploi ?

La direction nous précise que ce jour le tableau a été publié et mis à jour à la date du 01-12-2021.

Fin de ce CTL à 12 h 45



#### **Vos représentants FO-DGFIP 64**

**Myriam Cannone titulaire (SIP Pau)**

**Isabelle Soriano titulaire (Trésorerie Anglet Adour Océan)**

**Jean Bernet titulaire (Trésorerie Oloron)**

**Laurence OSSUN experte (SIP Pau)**

**Gilles Justome expert (SIP Pau)**

